

**MAIRIE DE CHEVRIERES**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mardi 31 Août à 19h00**

*Présents : M. BONNET Fabien, M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, M. FOSSE Pierrick, M. MAURE Mickaël, M. MESTRE Etienne, M. ODIER Patrick, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck*

*Absents excusés : Mme COTTE Florence, M. MONTEL Emmanuel, Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie*

*Absent :*

**Ordre du jour :** *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Adoption de la convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social, Délégation du Maire aux associations pour l'organisation d'évènements sur la commune, Forêt communale : coupe 2021, Bâtiments communaux : Points sur les travaux sur les logements, Bâtiments communaux : Projet à venir, Voirie : Points sur les travaux de Voirie en cours, Voirie : Aménagement de l'entrée Nord du village, Soirée Sons & Lumières de décembre, Demande de remise gracieuse de dette suite travaux réalisés par M. ARGOUB, Planification des prochains conseils et commissions, Questions diverses*

### 1. Approbation du CR de la séance du 15 Juillet 2021

Le compte rendu de la séance du 15 Juillet a été adopté à l'unanimité.

### 2. Adoption de la convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Monsieur le maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Chevrières, sera réalisé par la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, qui sera co-signataire de la présente convention.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

### 3. Délégation du Maire aux associations pour l'organisation d'évènements sur la commune

La commune prend un forfait annuel pour s'acquitter des droits SACEM pour les manifestations de l'année.

Les associations régies par la loi de 1901 subventionnées par la commune pour l'organisation d'événements peuvent bénéficier de cet accord.

La commune devra déclarer à l'avance à la SACEM les manifestations musicales qu'elle organise. Les événements doivent être déclarés à la SACEM au moins quinze jours avant la date de la manifestation. Il est indispensable que les associations vérifient attentivement les conditions de leur manifestation et voient si elles entrent bien dans les critères imposés par la SACEM.

Dans ce cas, chaque association fournira à la commune les informations nécessaires afin que celle-ci puisse déclarer ses manifestations et si celles-ci entrent dans le cadre des critères, les associations bénéficieront du forfait. Dans un autre cas, elles devront s'acquitter des droits.

Le maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à déléguer aux associations de la commune, l'organisation des événements collectifs sur le territoire de la commune. A ce titre, les associations pourront bénéficier du forfait SACEM souscrit par la commune, sous réserve que les événements qu'ils organisent respectent les critères énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise M. le Maire** à déléguer aux associations de la commune, l'organisation des événements collectifs sur le territoire de la commune,
- **Autorise M. le Maire** à signer les conventions afférentes et documents nécessaires concernant l'organisation des événements collectifs sur le territoire de la commune

#### 4. Forêt communale : coupe 2021

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
29	SF	500	2.85	2021	2021		X							

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

## Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2021, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Mandate le Maire et les adjoints pour se rapprocher de l'ONF pour savoir si on peut en mettre 2 parcelles en vente.

## 5. Bâtiments communaux : Points sur les travaux sur les logements

Tous les travaux prévus ont été effectués à l'exception du lot de l'entreprise Dumoulin.

Quelques petites finitions sont à prévoir comme notamment installer une tôle devant la cheminée de M. Romuald Leterrier pour ne pas abimer le parquet neuf. M. Revol va se rapprocher de la métallerie Tournier. Des travaux complémentaires se sont rajoutés :

- il convient de changer le chauffe-eau de l'appartement de M. Ruzand Loïc,
- et de prévoir l'isolation sous les fenêtres de ce même appartement.

M. le Maire propose au conseil municipal de prévoir une réception de fin de travaux en faisant une avec les locataires et les artisans un vendredi soir. Le conseil municipal approuve cette proposition et propose la date du 08 octobre au soir.

## 6. Bâtiments communaux : Projet à venir

M. le Maire indique au conseil municipal que l'échange de parcelles entre les consorts Chevallier et la commune a été acté la veille chez le notaire.

Il précise également que les plans des bâtiments communaux « Maison Colomb » et « maison Servonnet » créés par SINTEGRA ont été reçus ce jour en Mairie.

M le Maire et ses adjoints soumettent au conseil plusieurs idées d'aménagement dans les divers bâtiments communaux qui pourraient se diviser en trois projets distincts à savoir :

Pour le Projet 1 : MAISON COLOMB : Pôle Service public et service à la personne

Piste de réflexion :

- Conserver le logement existant
- Local médical : Ostéo, infirmière et médecin 1 à 2 jours par semaine.
- Activités itinérantes (Coiffeur, Toilettier pour chiens...)
- Quelques logements T3

Pour le projet 2 : MAISON SERVONNET : Pôle d'activités commerciales et de sociales

Piste de réflexion :

- Chambres d'hôtel
- Petite épicerie d'appoint solidaire.
- Crèche privée,
- Tiers-lieu intergénérationnel avec pièces pour télétravail et autres

Pour le projet 3 : SALLE DES MARIAGES – RESTAURANT SCOLAIRE

Piste de réflexion :

- Salle des mariages :

- o Réaménagement de la salle existante avec mise-aux-normes.
- o Etudier la possibilité de mettre la salle des mariages au rez-de-chaussée

· Restaurant scolaire :

Une réflexion est en cours sur la reprise en gestion direct des repas, si celle-ci aboutit deux possibilités

- o Réaménager le lieu existant en créant une vraie cuisine avec préparation des repas.
- o Construction d'une cantine neuve

Un premier Architecte a été reçu par le Maire et ses adjoints pour l'obtention d'une première étude avec estimation tarifaire. Un second architecte va être reçu dans la semaine.

Suite à cela, il conviendra au conseil de faire un choix d'architecte et de lancer les études de projets afin d'avoir une programmation de réalisations des travaux.

Sur proposition du Maire et des adjoints, le conseil municipal :

- Approuve la démarche effectuée,
- Approuve les propositions faites par M. le Maire et ses adjoints.
- Mandate le Maire et ses adjoints à poursuivre les études sur les projets.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ces études

## 7. Voirie : Points sur les travaux de Voirie en cours

Les travaux de voirie prévus lors des précédents conseils sont en cours. Les travaux se situent sur les voies suivantes : Allée de la Mathieu, Allée de Charpenay, Chemin de Mont-Sanglard, Chemin de Courbon, et l'aménagement du point propre se situant sur la Route de Roybon

L'entreprise Cheval commence les enrobés dès Lundi 06 Septembre.

Quelques petits travaux supplémentaires seront à prévoir :

- Pose d'une grille sur la traversée de route à l'allée de la Mathieu
- Curage du fossé vers le champ de Noyers allée Fresse et Sellé jusqu'à la carrière de Jay.
- Remettre en état le chemin qui va chez la famille Bracco pour inverser la pente et créer un fossé naturel pour reprendre celui de la route départementale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte de faire effectuer les travaux complémentaires.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents à ces travaux

## 8. Voirie : Aménagement de l'entrée Nord du village

M. le Maire expose au conseil municipal que suite à la réunion du conseil d'avril, plusieurs tests ont été mise en place sur la route départementale à l'entrée Nord du Village afin de faire ralentir les voitures.

Dans un premier temps, un aménagement en forme de « S », et depuis quelques jours, un trio de chicanes a été mis en place avec un rétrécissement de moitié de la voie et un espacement entre chaque chicane d'environ 30 à 35 mètres.

Il est constaté un ralentissement bien avant l'entrée du village avec cette deuxième version. M. le Maire précise que si jamais cette formule est retenue, il faut garder la priorité à droite et mettre un panneau d'information.

Après délibération, M. le Maire propose de mettre au vote le choix de l'aménagement :

Pour l'aménagement en forme de 'S' : 1 voie pour.

Pour l'aménagement d'un trio de chicanes : 11 voies pour.

M. le Maire souligne qu'il a rendez-vous avec Sintegra Vendredi matin pour finaliser les plans.

07\_compte rendu conseil municipal du 31.08.21

## 9. Soirée Son & Lumière de décembre

M. le Maire et ses adjoints proposent au conseil de relancer le projet de la soirée Son et Lumière qui n'avait pas pu se tenir l'année dernière à cause des conditions sanitaires. Ils proposent la date du 11 décembre 2021. L'organisation de la journée pourrait être la suivante :

- 15 h 00 : Marché de producteurs et d'artisanat
- 16 h 00 : Chant à l'église
- 17 h 00 : Batucada des anciens CMs
- 18 h 30 : Spectacle Sons & Lumières
- 19 h 00 : Lâché de lanternes

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- approuve la proposition de relancer le projet
- mandate la commission Tourisme et culture pour travailler sur ce projet.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette soirée.

## 10. Demande de remise gracieuse de dette suite travaux réalisés par M. ARGOUB

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que Mr ARGOUB, locataire de l'appartement communal au 45 montée Château Rostaing a effectué pour le compte de la commune plusieurs travaux lors de l'absence de l'employé communal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en contrepartie, de réduire le montant de sa dette :

Exercice	Référence de la Pièce	Nom du redevable	Montant
2013	2013-T-41	ARGOUB Rachid	320,00 €
2013	2013-T-97	ARGOUB Rachid	27,81 €
2017	2017-T-9	ARGOUB Rachid	120,00 €
2017	2017-T-15	ARGOUB Rachid	255,00 €
	<b>TOTAL</b>		722,81 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la remise gracieuse d'un montant de 722,81 € de la dette de Mr ARGOUB,
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- PRECISE que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Commune et son débiteur en éteignant la créance

## 11. Planification des prochains conseils et commissions

M. le Maire propose aux conseillers une planification des réunions du conseil municipal soit toutes les cinq semaines, soit toutes les six semaines avec possibilité de modifier certaines dates si des réunions intercommunales se chevauchent aux conseils.

Le conseil municipal approuve la proposition des conseils municipaux sur cinq semaines.

Dans ce cas, le prochain conseil est donc prévu le 05 octobre 2021.

## 12. Questions Diverses

- ✓ Commission Marché :

M. le Maire rappelle que cette commission est à ce jour, composée de deux conseillers et des acteurs du marchés. Il s'avère qu'afin de pouvoir trouver des idées et de démarcher des nouveaux producteurs pour permettre de faire évoluer le marché, il serait intéressant que quelques conseillers supplémentaires intègrent la commission.

Les membres du conseil proposent d'inscrire des points « marchés » aux ordres du jour des commissions Tourisme et Culture et communication.

✓ Conseil en direct

M. le Maire demande s'il est opportun de re-diffuser les conseils en direct ? Et dans ce cas, il souligne qu'il va falloir investir dans des moyens techniques de diffusion tels qu'une caméra et un micro « araignée » car les derniers conseils en direct l'ont été grâce à des prêts de matériels d'un particulier.

Les réunions de conseil municipal étant réouvertes au public, les membres du conseil n'approuvent pas leur diffusion en direct.

✓ Rallye de la Noix :

M. Fosse confirme que le rallye de la Noix se tiendra bien le samedi 30 octobre 2021 sur le parcours habituel.

✓ Boîte à idée devant la Mairie :

Une boîte à idée sera installée devant la Mairie afin que les chevriérois et chevriéroises puissent faire part de leurs questions au conseil municipal pour facilement.

✓ Boîte aux lettres de la Poste :

Il a été constaté que la boîte aux lettre jaune de la Poste est difficiles d'accès pour les personnes à mobilités réduites ainsi que pour les enfants, la commune va se rapprocher de La Poste afin de demander de déplacer celle-ci.

✓ Coupures régulières d'électricité

La commune connaît de fréquentes coupures électriques. M. le Maire s'est rapproché d'ENEDIS pour le leur souligner. ENEDIS est au courant de cette situation et y travaille actuellement.

**Après avoir épuiser l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 20h45**